

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'Education nationale dans le cadre d'une formation alternée (entreprise / centre de formation)

RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'apprenti est calculée en fonction de son âge et de la durée du contrat. Exonération totale des charges salariales.

	18 – 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	41% du Smic	53% du Smic
2 ^{nde} année	49% du Smic	61% du Smic

Les frais de formation ne sont ni à la charge de l'employeur, ni à la charge du jeune.

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Exonération totale ou partielle* des charges patronales (Urssaf, allocations chômage, retraite complémentaire).
- Non prise en compte du jeune dans l'effectif de l'entreprise pour la détermination des seuils sociaux et fiscaux.
- Pas d'indemnités de fin de contrat.
- Prime liée à l'engagement de l'entreprise dans la formation de l'apprenti(e).
- Prime à l'assiduité de l'apprenti(e) en formation.

Ces montants sont déterminés par chaque conseil régional.

- Crédit d'impôt.

* En fonction de l'effectif et de l'activité de l'entreprise (artisanale ou commerciale)

CONTRAT DE TRAVAIL

- Le contrat d'apprentissage est un CDD de 24 mois
- Période d'essai : 2 mois

CONTACTS

Béatrice BODENES

Conseillère formation
02 29 00 60 21 / 06 71 99 67 38

Juliane ANDRE

Conseillère formation
06 33 39 53 06

Eric HARTEREAU

Coordinateur administratif
02 29 00 60 20

Agnès de CIBON

Responsable Sup'Ifac
02 98 30 45 84

Ifac/Sup'Ifac

11, rue Yves Giloux
BP 32343
29223 Brest Cedex
Courriel : supifac@cci-brest.fr

▲ À partir de septembre 2014 :
465 rue de Kerlaurent, 29490 Guipavas

UN NOUVEAU CFA EN SEPTEMBRE 2014

À l'étroit dans ses murs, l'Ifac quittera Lambézellec à la rentrée de septembre 2014 pour un site plus moderne, innovant et attractif : le Campus des métiers. Situé 465 rue de Kerlaurent à Guipavas, il offrira un cadre exceptionnel à plus de 2 000 apprentis et stagiaires.



www.ifac-brest.fr